

# ROYAL RIDER CLUB 77

Nom: .....  
Prénom : .....

## Règlement Intérieur

Se balader en moto seul ou en groupe est un LOISIR et doit le rester .A partir du moment où vous adhérez à notre club pour pratiquer ce loisir, ce sont les REGLES de notre club qui le régissent et l'encadrent .En conséquence, vous devez les respecter, les appliquer et les faire appliquer.

### Article 1, -Généralité.

- 1.1 - Est considéré comme membre toute personne à jour de ses cotisations à l'association Royal Rider Club 77
- 1.2 - L'adhésion d'un nouveau membre est validée après trois sorties effectuées ou trois mois de présence après le versement de la cotisation.
- 1.3 - Le bureau peut approuver ou rejeter la demande d'adhésion d'un nouveau membre pendant cette période.
- 1.4 - Le bureau peut refuser ou radier un membre du Club à tout moment sans avoir à donner de justifications
- 1.5 - La cotisation annuelle n'est pas assujettie à quoi que ce soit, elle est définitivement acquise par le club et n'est en aucun cas remboursable.

### Article 2,- Pour les membres Pilotes, obligation de posséder :

- 2.1 - Une moto de la marque Royal Enfield entretenue et possédant les équipements de sécurité obligatoires.
- 2.2 - Un permis moto avec un solde de points positif.
- 2.3 - Une assurance moto couvrant son véhicule pendant toute la durée de l'adhésion au club.

### Article 3,- Balades (Sorties) :

- 3.1 - Connaitre et respecter les règles de sécurité pour rouler en groupe
- 3.2 - Réaliser les sorties telle que décrites et en accepter les conditions avant le départ.
- 3.3 - Durant la sortie en respecter le programme et ne pas perturber son déroulement
- 3.4 - Régler toutes ses dépenses personnelles de visites et de repas
- 3.5- Lors d'un dégroupage signaler son départ

### Article 4,- Motifs d'exclusions:

- 4.1 - Non-respect des règles de sécurité
- 4.2 - Abus d'alcool, de stupéfiants ou de substances illicites
- 4.3 - Non signalement de médicaments à effet de troubles du comportement ou de somnolence
- 4.4 - Le non règlement des sommes dues aux titres des dépenses de visites de repas ou autres frais engagés lors des sorties
- 4.5 - Faux renseignements de permis de conduire, de points ou d'assurance
- 4.6 - Non signalement de retrait de permis
- 4.7 - Non application des articles 1.1,3.3, 5.1 et 5.4 du RI

### Article 5, - Engagements :

- 5.1- Pour tous les membres et en particulier les membres du bureau de tout faire pour préserver l'unité et l'intégrité du Royal Rider Club 77 en toutes circonstances et dans tous les cas.
- 5.2 - De ne pas faire valoir ses opinions politiques ou religieuses.
- 5.3 - De ne pas se vêtir avec des tenues ostentatoires pouvant choquer les membres du Club ou l'opinion publique.
- 5.4 - De participer à un maximum de sorties et de repas dans l'année.
- 5.5 - D'entretenir des relations amicales avec tous les membres du Club.

Nom, prénom : Pilote .....

Passager .....

Date ..... signatures .....

# ROYAL RIDER CLUB 77

## Décharge de Responsabilité

**-Je me déclare d'accord avec le fait que l'association du ROYAL RIDER CLUB 77 leurs représentants (appelés ci-après les Parties déchargées) ne peuvent être déclarés responsables au cas où je serai blessé(e), paralysé(e) ou mort, ou si mes biens sont endommagés durant les activités du Club, quelles qu'elles soient et résultant d'actes ou d'omissions survenues pendant l'exécution des obligations et devoirs des « Parties déchargées », même si le dommage ou la blessure est imputable à une négligence (sauf négligence volontaire).**

**-Je comprends et accepte que tous les membres du ROYAL RIDER CLUB 77 et leurs invités participant volontairement et à leurs propres risques à toutes les activités et je prends à ma charge tous les risques de blessure et de dommages pouvant être générés par le déroulement de telles activités.**

**-Je décharge de toute responsabilité les « Parties déchargées » en cas de blessure ou de perte subie par ma personne ou mes biens et pouvant résulter de ma participation à des activités ainsi qu'à une ou des manifestations organisées par le ROYAL RIDER CLUB 77.**

**-Je comprends que cela signifie que je me déclare d'accord pour ne pas engager moi ou mes descendants de poursuites contre les « Parties déchargées », quelle que soit la blessure ou le dommage subi par ma personne ou par mes biens, et provenant de ou en connexion avec l'exécution des devoirs et obligations du Club lors du sponsoring, du planning ou du déroulement de la ou des manifestations mentionnées.**

**En signant, je certifie avoir lu cette décharge, que je l'ai intégralement comprise, que je ne me réfère à aucune déclaration ou exposé fait par les « Parties déchargées »**

**Noms et prénoms : Pilote :.....**

**Passager (e) .....**

**Date :..... Signatures :.....**